

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/01/2025

VOI.25.00.A00203

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE ISENBART

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise THIERY ELECTRICITE
Considérant que des travaux de terrassement pour raccordement de bornes IRVE au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/02/2025 au 07/02/2025
RUE ISENBART

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, selon l'avancement des travaux, de légers empiètements seront instaurés, RUE ISENBART au droit du parking.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **28 JAN. 2025**

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes direct observation, interviews with key personnel, and the use of specialized software tools. Each method has its own strengths and limitations, and they are often used in combination to provide a comprehensive view of the situation.

The third part of the report details the findings of the study. It shows that there are significant discrepancies between the reported figures and the actual data. These differences are primarily due to incomplete reporting and a lack of proper documentation. The author identifies the specific areas where these errors are most common and provides recommendations for how to address them.

Finally, the document concludes with a summary of the key points and a list of recommendations. It stresses the need for a more robust system of internal controls and regular audits to prevent such issues from recurring. The author also suggests that training for staff on proper record-keeping procedures would be highly beneficial.